

ANNEE 2026

**SEANCE PUBLIQUE
DU 13 AVRIL 2026**

Délibération n°

2026016

Date de convocation : 09/04/2026

Date d'affichage : 20/04/2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents :	21
Pouvoirs :	2
Nombre de votants :	23

Vote : 23

Pour : 23 (dont 2 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, située à la mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le maire, le jeudi 9 avril 2026, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Yannick BASSIER, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Philippe ENSALES, Bernard COMBES, M. Arnaud PAVLOVSKY, Christian GARRIGUES, Lucas MIRAMONT, François PERROY, Olivier PEREZ, Michel VARNIER, Christian PERNOT.

Mmes Emmanuelle DALLET, Fleur BEYRIS, Marie GRABET DIT BOUCHET, Valérie ETCHART, Guénael LE CAM, Nathalie HARAN, Carole NAZABAL, Karine GASSUAN, Sophie ANDRAULT, Fabienne ROMATET-GOOS.

Absent – e - s excusé e s : M. Jean-Baptiste HALTY (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Mme Karine MONTEILLET (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS).

Secrétaire de séance : M. Arnaud PAVLOVSKY.

**OJ n°8 : AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION DE
SERVITUDE AVEC L'ENTREPRISE ENEDIS**

Rapporteur : M. Philippe ENSALES, adjoint au maire

La société ENEDIS est concessionnaire du service public de distribution d'électricité sur 95% du territoire français. A ce titre, elle entretient, développe et exploite le réseau public de distribution d'électricité.

Dans le cadre de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux doivent être réalisés par la société ENEDIS sur le territoire de Bassussarry.

Ces travaux doivent emprunter une parcelle appartenant à la commune, cadastrée section AM n°0008, située lieu-dit « Castanche ».

La Commune a donc été saisie par l'entreprise ENEDIS, pour signer une convention de servitudes portant sur :

- 1 canalisation souterraine et ses accessoires sur une bande de 3 mètres de large sur une longueur totale 243 mètres ;
- Les bornes de repérage si besoin ;
- Encastrer un ou plusieurs coffrets et/ou ses accessoires notamment dans un mur, un muret ou une façade, avec pose d'un câble en tranchée et/ou en façade ;
- Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations qui pourraient gêner la pose des ouvrages ou leur occasionner de dommages ;
- Utiliser les ouvrages et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.

Ces droits de servitude consentis à la société ENEDIS sont détaillés dans la convention jointe à la présente délibération.

La société ENEDIS devra informer la commune de Bassussarry avant toute intervention future sur ces ouvrages.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur l'adjoint au Maire et après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur Le Maire à signer ladite convention de servitude avec l'entreprise ENEDIS, ainsi que tout document s'y référant.

Fait à Bassussarry, le 13 avril 2026.

Le Maire,
Yannick BASSIER

